

Formation Appareil Respiratoire Isolant (ARI) + Travail et surveillance en espace confiné ^{2AriEspConfi}

Préparez vos équipes à intervenir et à assurer la surveillance en espace confiné en toute sécurité : maîtrise de l'ARI, contrôle de l'atmosphère, communication efficace et réaction adaptée face aux situations d'urgence.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Sécuriser les interventions réalisées en espace confiné grâce à une meilleure maîtrise des risques, des équipements et des procédures de prévention.

Former des intervenants et des surveillants capables d'adopter les comportements appropriés avant, pendant et après une intervention sous Appareil Respiratoire Isolant.

Réduire les risques d'accident, d'intoxication, d'asphyxie ou de suraccident liés à une préparation insuffisante ou à une mauvaise utilisation de l'ARI.

Harmoniser les pratiques des équipes en matière de contrôle d'atmosphère, de communication, de gestion de l'autonomie et de déclenchement des secours.

Accompagner l'employeur dans sa démarche de prévention des risques professionnels et dans la mise en œuvre de procédures adaptées aux travaux en espace confiné.

Renforcer l'autonomie opérationnelle et la culture sécurité des salariés, au moyen d'exercices pratiques et de mises en situation proches de leurs conditions réelles de travail.

Disposer d'éléments de traçabilité de la formation et de l'évaluation des participants, utiles au suivi des compétences par l'entreprise.

Les + métier

Formation travail et surveillance en espace confiné avec ARI à Lyon : maîtrise des risques, le contrôle d'atmosphère et les procédures d'urgence.



Public Visé

Cette formation s'adresse notamment :
• aux salariés appelés à intervenir dans un espace confiné avec un Appareil Respiratoire Isolant ;
• aux surveillants extérieurs chargés de contrôler et de sécuriser l'intervention ;
• aux opérateurs de maintenance, techniciens, agents d'exploitation, personnels de production ou intervenants d'entreprises extérieures ;
• aux responsables d'équipe, chefs d'intervention et personnels chargés de préparer ou de coordonner les travaux en espace confiné ;
• à toute personne susceptible d'utiliser un ARI dans le cadre de son activité professionnelle.
Public concerné : personnel intervenant ou assurant la surveillance lors de travaux dans des cuves, réservoirs, galeries, fosses, regards, ouvrages, silos ou autres espaces confinés.



Pré Requis

Être appelé à intervenir ou à assurer une mission de surveillance lors de travaux en espace confiné.

Être en capacité de comprendre les consignes de sécurité, les procédures d'intervention et les instructions du formateur.

Être en capacité de communiquer avec les autres membres de l'équipe et de déclencher une alerte.

L'employeur doit s'assurer que le suivi individuel de santé du participant est compatible avec les contraintes du poste, notamment le port d'un Appareil Respiratoire Isolant, l'effort physique et l'évolution en espace confiné. L'INRS précise que l'aptitude au poste doit prendre en compte l'utilisation d'un appareil respiratoire isolant lorsque l'atmosphère saine ne peut être garantie.

Pour les exercices avec un masque ajusté, le visage doit permettre une parfaite étanchéité de la pièce faciale : absence de barbe, même naissante, ou de tout élément placé entre le joint du masque et la peau.

Aucune connaissance préalable de l'ARI n'est exigée dans le cadre d'une formation initiale.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les caractéristiques d'un espace confiné et les principaux risques liés à l'atmosphère, à l'environnement et à l'activité réalisée.

Repérer les mesures de prévention à mettre en œuvre avant toute intervention : balisage, consignation, ventilation, contrôle d'atmosphère et autorisation de pénétrer.

Vérifier l'état et le bon fonctionnement des équipements de protection et de contrôle, notamment le détecteur de gaz et l'Appareil Respiratoire Isolant.

S'équiper, contrôler et utiliser un ARI en sécurité, en respectant les procédures d'engagement, les limites d'utilisation et l'autonomie disponible.

Appliquer les consignes d'entrée, de déplacement, de communication et de sortie lors d'une intervention en espace confiné.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Assurer la surveillance permanente d'un intervenant depuis l'extérieur, maintenir les communications et détecter toute situation anormale. Réagir efficacement en cas d'alarme, d'incident ou de malaise, en déclenchant l'évacuation, l'alerte et la procédure de secours prévue, sans s'exposer à son tour.

Parcours pédagogique

1. Les espaces confinés et leurs risques

- Définition et caractéristiques d'un espace confiné.
 - Identification des situations de travail concernées.
 - Principaux risques : appauvrissement en oxygène, intoxication, asphyxie, incendie, explosion, chute, ensevelissement ou noyade.
 - Effets des gaz et atmosphères dangereuses sur l'organisme.
 - Analyse des accidents et prévention du suraccident.
- ### 2. Préparation de l'intervention
- Analyse des risques liés au site et à l'activité.
 - Organisation de l'intervention et répartition des rôles.
 - Plan de prévention, permis de pénétrer et procédures internes.
 - Balisage, consignation, ventilation et sécurisation de la zone.
 - Vérification des moyens d'accès, de communication et de secours.
- ### 3. Contrôle de l'atmosphère
- Principes de détection des gaz et vapeurs dangereux.
 - Utilisation d'un détecteur multigaz.
 - Contrôle de l'atmosphère avant et pendant l'intervention.
 - Interprétation des mesures, seuils d'alarme et conduite à tenir.
 - Limites d'utilisation des appareils de détection.
- ### 4. Utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant
- Présentation des différents composants de l'ARI.
 - Contrôles avant utilisation et vérification de l'autonomie.
 - Mise en place du masque et contrôle de l'étanchéité.
 - Équipement, utilisation et retrait de l'ARI.
 - Gestion de l'effort, de la consommation d'air et du stress.
 - Entretien courant, nettoyage et reconditionnement du matériel.
- ### 5. Rôles de l'intervenant et du surveillant extérieur
- Missions et responsabilités de chaque acteur.
 - Maintien d'une surveillance permanente.
 - Communication entre l'intervenant et le surveillant.
 - Suivi du temps d'intervention et de l'autonomie de l'ARI.
 - Identification des situations nécessitant une évacuation immédiate.
 - Limites d'intervention du surveillant extérieur.
- ### 6. Procédures d'urgence et de secours
- Conduite à tenir en cas d'alarme, d'incident ou de perte de communication.
 - Procédure d'évacuation de l'espace confiné.
 - Déclenchement de l'alerte et transmission des informations aux secours.
 - Prévention du suraccident.
- ### 7. Exercices pratiques et mises en situation
- Contrôle et mise en œuvre d'un ARI.
 - Utilisation d'un détecteur d'atmosphère.
 - Entrée, progression et sortie d'un espace confiné simulé.
 - Alternance des rôles d'intervenant et de surveillant extérieur.
 - Exercices de communication et de gestion de l'autonomie.
 - Mise en situation face à une alarme ou à une évacuation.
 - Débriefing collectif et corrections individualisées.

Le contenu et les mises en situation sont adaptés aux installations, aux équipements et aux procédures de l'entreprise, dans le respect des conditions de sécurité nécessaires aux exercices.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, participative et essentiellement pratique**, adaptée aux contraintes des interventions en espace confiné et du port de l'ARI.

Les méthodes pédagogiques comprennent :

- **des apports théoriques interactifs**, illustrés par des situations professionnelles, des retours d'expérience et des exemples d'accidents ;
- **des échanges dirigés avec les participants** afin d'identifier leurs pratiques, leurs contraintes d'intervention et les risques propres à leur activité ;
- **des démonstrations commentées par le formateur**, notamment

Moyens pédagogiques

La formation est réalisée à l'aide de moyens techniques et pédagogiques adaptés aux interventions en espace confiné et à l'utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant, notamment :

- salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran ;
- support pédagogique illustré et documents techniques relatifs aux espaces confinés ;
- appareils respiratoires isolants complets, avec bouteilles d'air comprimé, harnais, détendeurs, manomètres et masques faciaux ;
- matériel permettant le contrôle visuel et fonctionnel des ARI avant utilisation ;
- détecteurs portatifs d'atmosphère multigaz adaptés aux risques

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819

pour le contrôle, l'équipement, la mise en œuvre et le retrait de l'Appareil Respiratoire Isolant ;

- **des ateliers pratiques progressifs** portant sur le contrôle de l'atmosphère, l'utilisation de l'ARI, la communication et l'application des procédures d'entrée et de sortie ;
- **des mises en situation professionnelles simulées** dans un environnement sécurisé reproduisant les contraintes d'un espace confiné ;
- **une alternance des rôles d'intervenant et de surveillant extérieur**, permettant à chaque participant d'expérimenter les responsabilités associées à chaque fonction ;
- **des exercices de réaction face à une alarme, une perte de communication, un incident ou une procédure d'évacuation ;**
- **des débriefings collectifs et des corrections individualisées** après chaque exercice, afin d'analyser les pratiques et de consolider les acquis.

Le formateur adapte la progression, le niveau de difficulté et les situations proposées aux compétences des participants ainsi qu'aux risques rencontrés dans leur environnement professionnel.

rencontrés ;

- équipements de ventilation et d'assainissement de l'atmosphère, selon les exercices réalisés ;
- moyens de communication entre l'intervenant et le surveillant extérieur ;
- équipements de protection individuelle adaptés : casque, gants, chaussures de sécurité, protection oculaire et harnais antichute, selon la configuration ;
- espace pédagogique sécurisé ou installation permettant de simuler une intervention en espace confiné ;
- dispositifs de balisage, de signalisation et de condamnation de l'accès ;
- matériel d'accès, d'évacuation et de récupération, tel qu'un trépied, un treuil ou un dispositif antichute, lorsque le scénario le nécessite ;
- permis de pénétrer, fiches de contrôle, procédures d'intervention, grilles d'observation et supports d'évaluation ;
- exercices pratiques et mises en situation reproduisant les différentes phases d'une intervention : préparation, contrôle de l'atmosphère, équipement, entrée, surveillance, communication, sortie et réaction en cas d'alarme.

Les équipements utilisés pendant la formation sont contrôlés, entretenus et adaptés aux exercices réalisés. Le nombre de matériels disponibles permet une participation effective de chaque stagiaire aux manipulations et aux mises en situation.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen de :

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- **contrôle de l'assiduité et de la participation active** pendant les apports théoriques, les exercices et les mises en situation ;
- **suivi individualisé par le formateur** tout au long de la formation ;
- **grille de suivi des exercices pratiques**, notamment pour l'équipement, le contrôle et l'utilisation de l'ARI, la détection atmosphérique, la communication et le respect des procédures d'intervention ;
- **traçabilité des résultats des évaluations théoriques et pratiques** dans une fiche individuelle ;
- **questionnaire de satisfaction à chaud** renseigné en fin de formation ;
- **remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de formation**, mentionnant les objectifs atteints et les résultats obtenus, sous réserve de la participation à l'intégralité de la formation.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés aux espaces confinés et à l'utilisation des Appareils Respiratoires Isolants, disposant d'une expérience professionnelle et pédagogique dans les domaines de la sécurité, du contrôle d'atmosphère et des interventions sous protection respiratoire. Le formateur maîtrise notamment : l'identification et l'évaluation des risques en espace confiné ; le contrôle et l'utilisation des ARI ; l'utilisation des détecteurs multigaz ; les procédures d'entrée, de surveillance et d'évacuation ; l'organisation des secours et la prévention du suraccident ; l'animation d'exercices pratiques et de mises en situation sécurisées.



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- **questions orales et échanges dirigés** permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques ;
- **un questionnaire théorique de type QCM ou quiz**, portant notamment sur les risques liés aux espaces confinés, les mesures de prévention, les rôles des intervenants et les procédures d'urgence ;
- **des exercices pratiques de contrôle, d'équipement et de mise en œuvre de l'Appareil Respiratoire Isolant** ;
- **des mises en situation sur un espace pédagogique sécurisé**, au cours desquelles le participant doit appliquer les procédures d'entrée, de déplacement, de communication, de surveillance et de sortie ;
- **une évaluation pratique individualisée**, réalisée à partir d'une grille de critères définis.

La validation pratique porte notamment sur la capacité du participant à :

- vérifier l'état et le fonctionnement de l'ARI et des équipements associés ;
- mettre en place la pièce faciale, effectuer les contrôles d'étanchéité et s'équiper correctement ;
- utiliser le détecteur d'atmosphère conformément aux consignes ;
- respecter les procédures d'intervention et gérer l'autonomie de l'appareil ;
- communiquer efficacement entre l'intervenant et le surveillant extérieur ;
- réagir de manière adaptée à une alarme, un incident ou une demande d'évacuation.

La formation est validée lorsque le participant satisfait aux évaluations théoriques et pratiques et respecte les consignes de sécurité pendant les exercices. Les résultats sont formalisés sur une fiche d'évaluation individuelle. Une attestation de fin de formation est remise au participant.

Moyens à mettre en œuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition, selon les modalités définies avec EVINCEL : une salle de formation adaptée, équipée de tables, de chaises, d'un accès à l'électricité et, si possible, d'un écran ou d'un vidéoprojecteur ; un espace sécurisé permettant la réalisation des exercices pratiques, représentatif des conditions de travail des participants, sans exposition à une atmosphère dangereuse ; l'accès aux installations ou aux espaces confinés concernés, après sécurisation, consignation et autorisation par l'entreprise ; les procédures internes applicables : permis de pénétrer, plan de prévention, consignes d'intervention, procédures d'alerte, d'évacuation et de secours ; les informations relatives aux risques spécifiques du site, aux produits présents, aux atmosphères susceptibles d'être rencontrées et aux moyens de prévention existants ; les équipements de protection individuelle habituellement utilisés par les participants : tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, gants, lunettes et harnais, selon les risques du site ; les Appareils Respiratoires Isolants, détecteurs de gaz, moyens de communication et équipements d'évacuation propres à l'entreprise, lorsque la formation doit être réalisée avec le matériel réellement utilisé par les salariés ; les bouteilles d'air comprimé en nombre suffisant et leur dispositif de recharge, lorsque les exercices sont réalisés avec les ARI du client ; les moyens de balisage, de ventilation, d'accès et de récupération disponibles sur le site, notamment le trépied, le treuil ou le dispositif antichute, si leur utilisation est intégrée à la formation ; un interlocuteur compétent connaissant les installations, disponible pour présenter les risques particuliers, les équipements et les procédures de l'établissement. La liste définitive des moyens à fournir est précisée avant la formation, après analyse des conditions d'intervention. Lorsque la formation est organisée dans les locaux d'EVINCEL, les équipements pédagogiques nécessaires sont mis à disposition par l'organisme de formation, à l'exception des équipements personnels expressément demandés aux participants.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité de leur situation avec les contraintes liées au **port de l'Appareil Respiratoire Isolant**, aux déplacements en espace confiné et aux exercices pratiques.

Afin de prévoir les adaptations nécessaires, le participant ou l'employeur est invité à signaler toute situation de handicap ou besoin particulier dès

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

l'inscription. Le référent handicap d'EVINCEL étudiera les possibilités d'aménagement en concertation avec le participant, l'entreprise et, si nécessaire, les partenaires spécialisés.

Les adaptations peuvent notamment concerner :

- les modalités d'accueil et l'accessibilité des locaux ;
- les supports pédagogiques ;
- le rythme et l'organisation de la formation ;
- les consignes et modalités d'évaluation ;
- l'accompagnement pendant les exercices pratiques.

Lorsque certaines mises en situation ne peuvent pas être réalisées en toute sécurité, une solution adaptée ou une orientation vers un organisme ou un dispositif spécialisé pourra être proposée.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AriEspConfi-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

